

Villabé, le 29 mars 2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance publique,

LE JEUDI 05 AVRIL 2018 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générales

- a) Porter à connaissance : Décisions du Maire
- b) Approbation du PV de la séance du 16 mars 2018

2. Affaires financières

- a) Vote du taux des impôts directs
- b) Vote du budget primitif 2018

3. Urbanisme

- a) Application de la nouvelle tarification pour la TLPE

4. Ressources Humaines

- a) Rattachement du Comité Technique du CCAS au Comité Technique de la mairie

5. Services techniques

- a) Convention d'adhésion au groupement de commande pour l'entretien des terrains synthétiques et engazonnés

6. Questions orales

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart